



Sous l'égide du



COMPTE-RENDU

En visioconférence, le 21 février 2024

Objet : Commission canyonisme interfédérale (CCI)
Pièce-jointe : Règles techniques et de sécurité (RTS) en canyonisme
Convention CCI
En présence de : MSJOP : Bruno GÉNARD, Sandra DIMBOUR
FF Spéléologie (FFS) : Gaël KANEKO, Marie-Hélène REY, Damien CHIGOT, Marc BOUREAU, Jean-Luc LACRAMPE
FF Montagne et de l'Escalade (FFME) : Pascale SONCOURT, Norbert APICELLA, Michel HERNANDEZ, Philippe RICHAUD
FF Clubs alpins et de Montagne (FFCAM) : Luc THIBAL

1. RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ (RTS) DU CANYONISME

Une relecture du document a permis d'apporter quelques corrections de fond et de forme. La version corrigée en séance est validée par les trois fédérations de la CCI.

Le bureau des fédérations sportives, du sport de haut niveau et du sport professionnel de la direction des sports (DS2B) se charge de la transmission du document aux organismes de formation et aux syndicats professionnels pour consultation.

Par la suite, il a été décidé de la publication d'un communiqué commun aux trois fédérations sur le sujet.

2. CONVENTION DE LA CCI

Ressources financières de la CCI

Avant d'échanger sur les différentes corrections, un point de vigilance a été évoqué au sujet des ressources financières de la CCI. Le chef du bureau DS2B a indiqué que cette situation serait évoquée à l'ANS.

Membres de la CCI

Les trois fédérations s'accordent pour ne pas intégrer de nouveaux membres au sein du collège décisionnaire. En revanche, ces personnes ou ces structures pourront être conviées lors de réunions aux cours desquelles sont évoqués des sujets qui nécessitent une certaine expertise qu'ils possèdent.

Par ailleurs, le chef du bureau DS2B a rappelé que la direction des sports assumait un rôle de médiateur dans le fonctionnement de la CCI.

Projet de convention

Les participants ont ensuite procédé aux différentes corrections de la convention. Le document revu sera transmis aux trois fédérations pour un dernier retour avant signature.

3. RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION FÉDÉRALE « BREVET DE MONITEUR FÉDÉRAL DE CANYON »

Il apparaît à la direction des sports important qu'un échange puisse se tenir entre les trois fédérations au sujet de la dispense du test de parcours sur corde chronométré pour les titulaires de la qualification fédérale « Brevet de moniteur fédéral de canyon ». Cet échange est prévu le lundi 4 mars 2024.

Le DTN de la FFCAM a indiqué en séance qu'il ferait une demande d'allègement des tests d'exigences préalables (TEP).

4. INVENTAIRE ET CLASSEMENT DES CANYONS

Il a été demandé en séance que chaque fédération se positionne sur l'avenir de l'annuaire national des canyons.

5. PROJET DE RASSEMBLEMENT CANYONISME INTERFÉDÉRAL (RIF CANYON) EN 2024

Les élections fédérales ne devraient pas interférer sur l'organisation de ce rassemblement. En revanche, pour le moment, aucune fédération n'a de candidat pour l'organiser. Il est proposé de lancer une communication au sein de chacune des fédérations pour trouver un candidat en adaptant la taille de l'évènement et en évoquant les aides financières de la CCI.

6. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE CANYON

Marc BOUREAU a été élu président et il a présenté les objectifs de cette fédération internationale.

7. PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La prochaine séance aura lieu le lundi 29 avril 2024 en visioconférence.

Voici l'ordre du jour provisoire :

- validation de la convention avec répartition des rôles au sein de la CCI ;
- financement de la CCI ;
- évocation du RIF canyon si une candidature se dégage d'ici-là.